

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215906322-20230413-B_13042023_24-DE



B.13042023.24

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Fabienne BENOIT ,Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Marc STIEVENARD (procuration à Bernard CARON), Laurent STAQUET (procuration à Jean-Pierre SELVEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy TYLEK (procuration à Magalie DUTRIEUX).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Yoann HOCHEDÉZ.

Date d'envoi de la convocation : 06/04/2023.

**Objet : Contrat de réservation de places au sein de la structure multi-accueil Rigolo comme la vie – Avenant n°1
relatif à la Convention Territoriale Globale**

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

Vu la délibération municipale A17022022.04 relative au contrat de réservation de places au sein de la crèche Rigolo comme la vie ;

Considérant la fin du Contrat Enfance Jeunesse entre la ville et la CAF du Nord en date du 31 décembre 2022 ;

Un contrat de réservation a été signé en date du 22 février 2022, entre la commune de Wallers-Arenberg et Rigolo comme la Vie pour une durée de 3 années entières et consécutives prenant effet le 1er janvier 2022. Ce contrat porte sur la réservation de 13 berceaux puis 12 à compter du 1er septembre 2022.

Suite à la mise en place d'une Convention Territoriale Globale entre la CAF du Nord et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à laquelle appartient la commune, il est apparu nécessaire d'intégrer certains dispositifs de cette convention dans le contrat liant les parties.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

B 130420

S'LO

ID : 059-215906322-20230413-B_13042023_24-DE

C'est dans ce cadre que le présent avenant est proposé.

L'appui financier de la CAF se traduit désormais par des « Bonus Territoire ». Le « Bonus Territoire » est une aide complémentaire à la prestation de service unique versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans un projet de territoire au service des familles.

Ce « Bonus territoire » sera directement versé au gestionnaire, la SAS Rigolo comme la vie.

Il est également convenu entre les parties que ce versement directement entre les mains du gestionnaire libèrera la mairie de Wallers d'une partie du coût annuel des places réservées.

Dès lors, à compter de la signature de cet avenant, la mairie de Wallers procédera au paiement du coût annuel des places réservées déduction faite des Bonus Territoire de la CAF perçus par la SAS Rigolo comme la vie.

Pour rappel, les tarifs 2023 s'élève comme suit :

Nombre de berceaux	Prix unitaire 2023	Coût total	Bonus Territoire de la CAF versé à RCLV	Solde à payer par la ville
12	8 596,17€	103 154,04€	32 229,65€	70 924, 39€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE l'avenant n°1 du contrat de réservation de places avec la SAS Rigolo comme la vie ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 13 avril 2023

**Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

